

[Français]

L'ÉDUCATION

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE NORMALE DE
LANGUE FRANÇAISE DANS LES PROVINCES
DE L'OUEST

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État au sujet de la possibilité d'établir une école normale de langue française dans les quatre provinces de l'Ouest du Canada.

Le gouvernement fédéral a-t-il une politique susceptible d'aider les provinces à atteindre cet objectif?

M. l'Orateur: Je signale à l'honorable député et à l'honorable ministre qu'il serait très intéressant de débattre cette question au moment de l'ajournement.

M. Schreyer: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

LES INONDATIONS

LES SACS DE SABLE ET L'OMU

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme le premier ministre de la Saskatchewan a dit qu'il ne savait pas où les gens de Lumsden pourraient trouver d'autres sacs de sable, une fois qu'ils auront utilisé tous ceux qu'on leur apporte en ce moment, le ministre confirmera-t-il que l'Organisation des mesures d'urgence a pris des dispositions pour faire envoyer un nombre suffisant de sacs de sable afin de parer aux inondations en Saskatchewan?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): D'abord, je ne pense pas qu'il y ait déjà pénurie. Une certaine inquiétude régnait à ce sujet mais nous avons découvert des réserves que l'on pourra utiliser au besoin.

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM
DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'examen du bill C-150, visant à modifier le Code criminel, la loi sur les libérations conditionnelles de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et à apporter certaines modifications résultant à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au

[M. MacInnis.]

tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, conformément au rapport (avec amendements) du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A la suite des entretiens des leaders des divers partis à la Chambre, consentiriez-vous à nous communiquer la décision de la présidence quant aux amendements et à la méthode à suivre?

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas d'accord entre les députés, il faut nécessairement étudier les amendements les uns après les autres en commençant par le numéro 1. La présidence pourrait peut-être indiquer que selon elle, il serait raisonnable de ne pas voter après l'examen de chaque amendement. Je propose aux députés d'examiner toute une série d'amendements—on pourrait peut-être étudier tous les amendements antérieurs à ceux relatifs à l'avortement—la Chambre pourrait ensuite se prononcer sur tous ceux que la présidence aurait acceptés et dont la Chambre aurait discuté. Autrement dit, nous examinerions les divers sujets relatifs aux amendements de 1 à 11. C'est là ma proposition et j'espère que les députés l'accepteront.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, il me semble après avoir lu un certain nombre de ces amendements, qu'ils sont de même nature. Je pense—à vrai dire, je sais—que Votre Honneur est autorisée par le Règlement à accepter, rejeter, grouper ou fusionner tous amendements présentés. Votre Honneur jugera peut-être qu'un ou deux amendements sont tout à fait irrecevables. La Chambre pourrait peut-être se laisser guider par les décisions de Votre Honneur.

M. l'Orateur: Si la Chambre le désire, je pourrais indiquer aux députés les amendements qui, au premier abord, semblent irréguliers et à l'égard desquels la présidence serait prête à autoriser une discussion. Nos discussions s'en trouveraient peut-être compliquées si par exemple nous examinions les amendements de 1 à 4, tandis que d'autres députés, s'intéressant à l'amendement n° 5, attendaient la mise en délibération de cet amendement pour s'entendre dire par la présidence qu'il est irrecevable et ne peut être mis aux voix.

Il serait donc peut-être plus commode de dire à l'avance aux députés si un amendement, mettons, entre 1 et 11 sera en fait mis aux voix. Si cette proposition satisfait les députés, je serais prêt à indiquer les amendements qui, à mon avis, ne sauraient être mis aux voix parce qu'ils ne sont pas acceptables du point de vue de la procédure.

Des voix: D'accord.